

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Mouvements de personnel

Délibération n° CA-2021-06

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

03 MAI 2021

ARRIVÉE

Date de convocation : 8 mars 2021

Sous la présidence de Madame Dominique CHAPPUIT 1^{ère} Vice-Présidente, représentant Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de ROSOY
- M. Jean- Marc DICHE, représentant la Commune d'ANCY LE FRANC
- M. David GARNIER, représentant la Commune de VALRAVILLON
- M. Didier MORLE, Commune de CHEMILLY SUR YONNE
- M. Roger PRIGNOT, Commune de POURRAIN
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'ETIVEY
- M. Richard ZEIGER, représentant la commune de JOIGNY
- M. Alain DECUYPER, représentant la Commune de LIGNY LE CHATEL
- M. Claude DEPUYDT, commune de FLOGNY LA CHAPELLE
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de MAILLY LA VILLE
- Mme Sylvie CHARPIGNON, représentant le P.E.T.R. de l'AVALLONNAIS

Vu les articles 14 et 15 des statuts,

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'Administration a créé le tableau des emplois,

Vu les délibérations n° CA-2016-07, n° CA-2016-24, n° CA-2017-08, n° CA-2017-16, n° CA-2018-07 et n° CA-2018-22 par lesquelles le Conseil d'Administration a modifié le tableau des emplois,

Vu les demandes de départ en retraite de Messieurs Yann HOUZÉ et Laurent MORIN,

**Le Conseil d'Administration
est informé et prend acte :**

- **Du départ en retraite de Monsieur Yann HOUZÉ et Monsieur Laurent MORIN les 1^{er} août et 1^{er} septembre 2021.**
- **Du lancement d'un recrutement de Chargé d'Opération "Bâtiment".**
- **Du recrutement d'un Chef de Pôle "Patrimoine" regroupant les Pôles "Voirie et Bâtiment".**

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le :.....